



france•tv

**Plan de vigilance
2022**



Sommaire

Avant-propos.

1. Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par l'activité de France Télévisions.
2. Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves.
3. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs.
4. Dispositifs de suivi des mesures mise en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.
5. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements.

Avant-propos

France Télévisions répond pour la troisième année à la loi n°2017- 399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cette loi impose aux grandes entreprises, dont le groupe France Télévisions, d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance. Ce plan doit exposer les mesures de vigilance raisonnables sur lesquelles s'engage l'entreprise pour identifier et atténuer les risques et les atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ces enjeux sont une préoccupation grandissante au sein du groupe France Télévisions et de ses nombreuses parties prenantes.

Le présent plan a été construit sur la base des cinq obligations visées par la loi sur le Devoir de vigilance, à savoir :

- ✓ Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- ✓ Des procédures d'évaluation régulière des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- ✓ Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de la prévention des atteintes graves ;
- ✓ Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.
- ✓ Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;

Le présent plan de vigilance du Groupe France Télévisions concerne l'ensemble de ses sites (Stations situées en France hexagonale et en Outre-mer) et de ses filiales¹. Le plan de vigilance envisage également les activités des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie lorsque ces activités sont en lien avec le Groupe France Télévisions.

Il reprend également les informations déjà présentes dans les politiques du Groupe : Charte d'éthique, Politique Santé, sécurité et Qualité de vie au Travail, Politique diversité et égalité professionnelle. Il expose les informations pertinentes données par le reporting du groupe dans son rapport annuel notamment dans la Déclaration de Performance Extra financière (DPEF).

Par ailleurs, ce plan fait le bilan des actions menées au cours de l'année 2022 et rend compte des différents indicateurs déterminés lors des groupes de travail menés afin d'élaborer le Plan de vigilance du groupe.

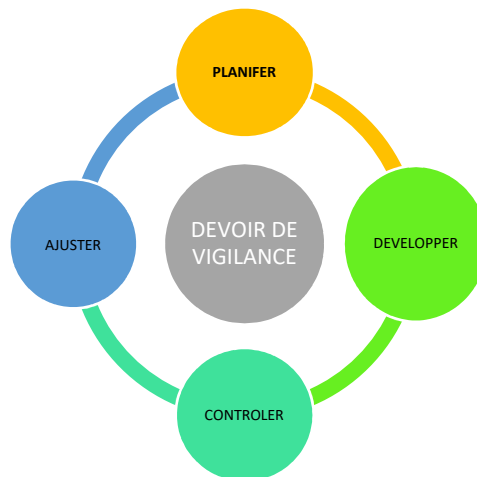
Au-delà de l'obligation réglementaire, France Télévisions est pleinement consciente de sa responsabilité sociétale et environnementale. Le changement de paradigme imposé par la loi sur le Devoir de vigilance constitue un levier important pour renforcer la cohérence et l'impact de la démarche RSE du Groupe.

Ce plan de vigilance est rendu public et inclus dans le rapport de gestion de France Télévisions.

¹ à savoir, au 31 août 2020- France Télévisions Publicité ; France télévisions Distributions ; France Télévisions SVOD ; France TV Studio ; GR1 ; ROM1, France 2 Cinéma ; France 3 Cinéma ; SCI France Télévisions ; SCI Valin ; France Télévisions Gestion Immobilière ; PAPANGUE IMMO;

1. Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par l'activité de France Télévisions.

L'analyse des risques constitue une étape importante pour l'élaboration du plan de vigilance. Ces résultats vont influencer directement les politiques et les actions déployées par le groupe. La méthodologie appliquée pour cette cartographie s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui peut être représentée schématiquement de la manière suivante :

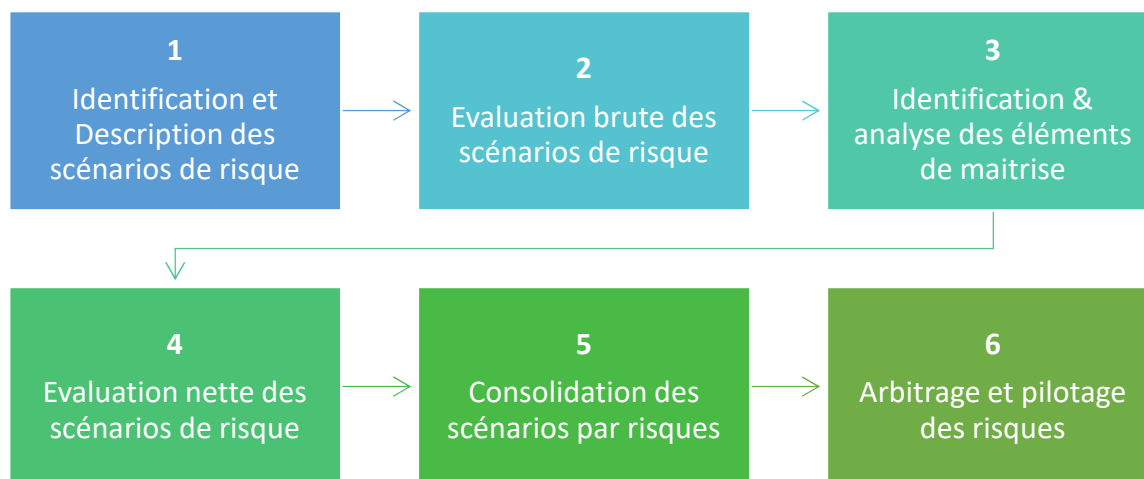


1.1 Méthodologie.

Pour son premier travail de cartographie mené en 2020, le groupe France Télévisions s'est fait accompagner par un cabinet de conseil. Près d'une soixantaine d'entretiens ont été conduits auprès des différents métiers et entités du groupe afin d'identifier les différents scénarios de risques potentiels. Des ateliers de préparation ont été réalisés avec les directions suivantes : RSE, Achats hors programmes, Ressources humaines, Contrôle interne, Juridique, Audit interne, Financière, conformité, éthique et déontologie, ainsi que chacune des filiales ayant du personnel en propre. Chaque entretien a donné lieu à l'envoi d'un guide d'entretien en amont et a été consolidé par un compte rendu. La cartographie a ensuite été relue et validée par les directions et acteurs concernés.

1.1.1 Etapes clés.

Cette cartographie a été réalisée conjointement avec la cartographie des risques de corruption et des autres manquements au devoir de probité prévue par la loi Sapin II. L'approche a été adaptée pour tenir compte des spécificités de chacune des thématiques. Les étapes clés sont les suivantes :



1.1.2 Une identification et une hiérarchisation des enjeux RSE

Le groupe France Télévisions améliore encore sa démarche de matérialité. Pour réaliser sa cartographie des risques et identifier ses principaux enjeux, France Télévisions a consulté en majeure partie ses parties prenantes internes, et s'est basée sur des référentiels internationaux pour déterminer les principaux enjeux des parties prenantes externes.

1.1.3 Matrice de risque

Les scénarios de risque net consolidés ont ensuite été positionnés sur une matrice de priorisation. Cette matrice de priorisation fait ressortir cinq niveaux de risque, dont trois auxquels France Télévisions doit porter une vigilance renforcée.

1.2 Résultats de la cartographie des risques

Dans le présent plan de vigilance, les résultats de la cartographie ont été consolidés en quatre sections distinctes :

- Les risques en matière de droits humains
- Les risques en matière de santé et sécurité
- Les risques environnementaux
- Les risques en matière de contenu des programmes.

Les tableaux ci-après représentent les principaux risques identifiés liés aux thématiques du Devoir de vigilance. L'actualisation régulière de cette cartographie permet d'assurer la pertinence des scénarios identifiés dans le temps. Pour simplifier la lecture de ce plan de vigilance, seuls les principaux risques sont exposés ci-dessous.

Les principaux risques d'atteinte aux droits humains

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
	Droits humains	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition du corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social		Transformation volet RH (intégration, recomposition du corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social		Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail
Veiller à la qualité et à la conformité des programmes		Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'évènements portant atteintes aux droits humains			

Les principaux risques d'atteinte en matière de santé et sécurité

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non- Optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat etc...)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc...)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite			

	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux			
--	---	---	---	--	--	--

Les principaux risques d'atteinte à l'environnement

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale			

Les principaux risques en matière de contenu des programmes

	FTVSA + Filiales			Publics		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non-respect de la Charte des antennes du groupe (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc...)			

2. Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves.

France Télévisions a établi en concertation avec ses parties prenantes des mesures d'atténuation et/ou de prévention en réponse aux principaux risques identifiés dans la cartographie. Lors de l'élaboration du premier plan de vigilance, le groupe a consulté un ensemble de parties prenantes internes afin de recenser les mesures déjà effectives et de réfléchir aux axes d'amélioration possibles. Ces mesures sont enrichies chaque année dans le Plan de vigilance.

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - Ligne Directe Harcèlement + actions d'accompagnement par la Direction de santé et qualité de vie au travail - Plateforme d'alerte professionnelle et éthique et Allodiscrim - Sensibilisation et formation en ligne et présentiel des collaborateurs au harcèlement. - Campagne d'affichage relative à la LDH. - Remontée hiérarchique multicanal - Une enquête interne diligentée même sans saisine de la ligne harcèlement - Présence d'un référent harcèlement - Sensibilisation et formation des managers à la non-discrimination - Label diversité délivré par l'AFNOR en 2021 - Label égalité professionnelle homme/femme délivré par l'AFNOR en 2021 	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'organisation internationale du travail)	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les achats hors programmes: critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique -Plateforme d'alerte disponible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec FTV (site institutionnel) Plan d'actions en cours avec FTV Studio sur les lieux de tournage pour sensibiliser les collaborateurs et les prestataires et prévenir les comportements inappropriés

				<ul style="list-style-type: none"> - Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (7 juillet 2021) - Politique parentalité - Charte d'engagements LGBT signée le 18 octobre 2016 - Accord groupe Handicap du 24 février 2021 - Charte de l'équilibre des temps (22 avril 2021) - e-learning « sensibilisation au handicap » - e-learning « égalité homme femme » - e-learning « reconnaître et prévenir les comportements inappropriés » - e-learning « les fondamentaux de la diversité » et « vivre ensemble la diversité » 				(formation dispensée par le CNC, affiches....)
	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Isolément ou éloignement de l'environnement de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Action de vigilance des managers sur l'isolement des collaborateurs en télétravail, management à distance - Accord sur le télétravail (18 mars 2021) - Mise en place d'un e-learning passeport Télétravail à effectuer dans les 3 mois suivants la signature de l'avenant au contrat de travail <p>Proposition de formation des collaborateurs FTV aux outils office 365 avec mail de rappel tout au long de l'année.</p> <p>Suite à la signature de l'accord GPEPP en février 2022, un groupe de travail a été créée afin de préparer les négociations relatives aux dispositions sur la fin de carrière.</p>	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)	

				<p>FTD : l'ensemble des collaborateurs a été formé pendant 2 jours aux outils office 365</p> <p>Diffusion de fiche télétravail sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon poste de travail • Hygiène et sédentarité • Je garde le contact • Zen et serein.e • Mes outils, mes usages • Je déconnecte • Mon sommeil • J'optimise mon activité • Je gère mes données • Je sécurise mes outils • Mes étirements <p>FTV Studio : Mise en œuvre d'une politique spécialisée pour les seniors depuis 2014.</p>				
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	<p>- Suivi d'indicateurs de pilotage dans les métiers/régions (absentéisme et turnover)</p> <p>- Plateforme d'alerte en cas d'abus au sein de FTV</p> <p>- Traduction des accords à travers une politique groupe dédiée en prenant en compte les différents droits applicables</p> <p>FTV Studio : Accord qualité de vie au travail depuis 2017</p>	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail	
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'événements portant atteintes aux droits humains					

Focus sur les plans d'action relatifs au risque d'isolement ou éloignement de l'environnement de travail :

L'accord contrat de génération est devenu obsolète. Cependant, les dispositions de l'Accord-cadre sur le déploiement du projet d'entreprise du 7 mai 2019, prévoient de privilégier une approche sociale et inclusive des recrutements, destinée à favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés notamment en renforçant et en priorisant la politique d'alternance.

Par ailleurs, des moyens additionnels au budget de formation professionnelle de l'ordre de 12 millions d'euros sur la période 2019-2022 sont prévus.

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non-optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Les salariés doivent prendre des récupérations obligatoires, en lien direct avec leur hiérarchie - Lien entre qualité de vie au travail (QVT) et RH - Respect de la réglementation du travail en matière de recours au CDD, élargissement du sourcin - politique de gestion de recours aux non permanents pour éviter les requalifications - Politique de rémunération et d'épargne salariale, notamment accords d'entreprise sur les RTT et CP - Politique de recours à l'intermittence 	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés	<ul style="list-style-type: none"> -Dans les achats hors programmes: critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique -Plateforme d'alerte disponible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec FTV (site institutionnel)
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Référénts et cellules existants - Echange continu sur la situation locale avec le siège et des référents, veille sur le site du Ministère des affaires étrangères et déclarations fil d'Ariane - Vérification des équipements avant les missions - Utilisation d'une messagerie instantanée pour tenir au courant en temps réel les référents sur ces missions - Possibilité pour les journalistes et 	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés	

				<p>salariés de FTV de refuser une mission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure spéciale "zones à risques" - Formation des journalistes - Formation sur la gestion des agressions verbales <p>FTD : Accompagnement des commerciaux en déplacement à l'étranger (Afrique notamment) via une politique de prévention et une couverture assurantielle ad hoc.</p>				
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement au sein de FTV de l'accessibilité des locaux anciens et/ou à risque pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre de la commission de suivi du rapport handicap - Adaptation des postes de travail aux collaborateurs en situation de handicap dans le nouvel accord handicap (2021) 				
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'ergonomie dans l'appel d'offre de renouvellement des caméscopes en 2015 - Accompagnement physiques des équipes de tournage : séances hebdomadaires de renforcement musculaire - Formation « Ergonomie et performances gestuelles » - Etude ergonomique sur l'activité des Journaliste reporter d'image (JRI) en 2017 - Formation « Comment s'installer à son poste informatique ? » en présentielle à l'Université FTV et sur sites, et via e-learning. - Formation « Manutention & port de charge »- Politique santé et sécurité - Une personne (ergonome) de la DSQVT en charge de la problématique <p>FTV Studio : Visite annuelle d'une ergonome.</p>				

Focus sur la Direction des reportages et des moyens de l'info:

Une procédure de sécurité est appliquée avant chaque départ en reportage dans une zone à risque et se poursuit pendant toute la durée du reportage avec la création d'un groupe de discussion et une roadmap.

Ainsi, à chaque demande de reportage :

- une commande détaillant le matériel nécessaire est établie et ce dernier est testé avant chaque départ.
- des réunions préparatoires sont organisées avant le départ afin d'identifier tout risque potentiel.
- les documents afférents sont compilés et envoyés à la direction de l'information et à la direction de la sécurité et de la sûreté de FTV en cas de problème.

Le départ du salarié est annulé dans le cas où une information nécessaire à la préparation de la mission serait manquante.

Les salariés amenés à partir en zone à risque sont formés aux gestes de premier secours ainsi qu'aux situations d'urgence.

Il est à noter que ces dernières années, avec l'apparition des ZAD et la crise des gilets jaunes, la définition de la zone à risque a connu une évolution. Cette expression ne concerne plus seulement les zones de guerre ou les pays dont la situation sociale, économique ou politique est instable. Suite aux attaques verbales et physiques subies par nos journalistes, les déplacements sur certaines manifestations sont désormais considérés comme des déplacements sur des zones à risques.

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	- Suivi des consommations d'énergie sur la base de la facturation - Formation des développeurs / concepteurs pour un codage plus respectueux de l'environnement - Objectifs chiffrés de réduction des GES intégrés à l'accord d'intéressement: 3,5% réduction/an de 2020 à 2022	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel	- Dans les achats hors programmes: critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique

				<p>-Déploiement du plan vélo et mise en place d'un forfait mobilité durable</p> <p>- e-learning développement durable et RSE</p> <p>En octobre 2022, France Télévisions a adopté un plan de sobriété énergétique applicable à l'ensemble du groupe. Ce plan comprend un ensemble de mesures dans la gestion technique des bâtiments et des équipements. Les collaborateurs du groupe sont incités à prendre part aux efforts en appliquant des éco-gestes au quotidien.</p> <p>FTD : Mise en place d'une offre LLD vélo avec versement d'une indemnité mensuelle Filiale dans un immeuble HQE</p> <p>FTVS : Le 20 décembre 2022 france.tv studio a obtenu la labellisation LUCIE. (Label de référence en matière de RSE en France, aligné sur la norme internationale de la responsabilité sociétale (RSE), l'ISO 26000.)</p>				<p>-Plateforme d'alerte disponible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec FTV (site institutionnel)</p> <p>Procédure d'évaluation des tiers intégrant un volet Devoir de Vigilance</p> <p>Adoption du code de conduite des partenaires commerciaux</p>
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	<p>- Elimination du plastique sur certains lieux de tournages (utilisation de gourdes, tasses etc.)</p> <p>- élimination du plastique/gobelets au siège et sur les antennes en Outre-Mer</p> <p>- Tri des déchets sur les tournages, actions sur le gaspillage alimentaire</p> <p>- Sensibilisation du personnel au développement durable et à l'éco production sous forme de formation</p> <p>- Sensibilisation des équipes aux éco-gestes</p>	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement	

	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale					
--	--	-----------------------------	--	--	--	--	--	--

Au cours de l'année 2022, plusieurs chantiers ou plans d'action engagés en 2021 ont été finalisés afin de continuer la mise en conformité de l'entreprise avec la loi Sapin et la loi Devoir de Vigilance dont :

Evaluation des tiers :

Le chantier Evaluation des tiers, issu de la loi Sapin II, débuté en janvier 2021 s'est poursuivi tout au long de l'année 2022.

La procédure d'évaluation de l'intégrité des tiers prévoit 3 niveaux d'évaluation en fonction du niveau de risque inhérent à chaque tiers. Ainsi plus un tiers est à risque, plus l'évaluation réalisée est approfondie. La première phase d'évaluation a été déployée en avril 2022. Elle consiste en l'évaluation des tiers les moins à risque via une matrice de priorisation.

Cette matrice permet d'évaluer sur la base de 4 critères (pays, domiciliation bancaire, devise, code APE, le niveau de risque d'un tiers. Un tiers à risque sera escaladé en niveau 2

Un appel d'offre européen a été lancé en mars 2022 afin de choisir le prestataire qui sera en charge des évaluations de niveau 2 et 3. Le travail avec le prestataire retenu commencera au cours du premier trimestre 2023.

France Télévisions a fait le choix d'intégrer à cette évaluation le volet Devoir de Vigilance afin d'avoir une vision globale de la conformité de ses partenaires commerciaux au regard tant de la lutte contre la corruption que de leur engagement en matière de lutte contre les atteintes faites aux droits humains, à la santé et la sécurité ainsi qu'à l'environnement.

Ce dispositif d'évaluation des tiers est complété par un dispositif d'audit/intelligence économique.

Adoption d'un code de conduite des partenaires commerciaux :

La loi Devoir de Vigilance impose à France Télévisions de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, aux droits humains et à la santé et la sécurité des personnes causés par ses sous-traitants, fournisseurs et partenaires quand ils agissent pour son compte.

Afin d'apporter une réponse aux risques identifiés dans la cartographie des risques Devoir de vigilance découlant des activités des partenaires d'affaires pour le compte de France Télévisions, la société a rédigé un code de conduite des partenaires commerciaux, diffusé en juillet 2022, afin de s'assurer que ces derniers s'engagent à respecter la même démarche éthique que la sienne.

La clause de conformité intégrée à l'ensemble des contrats commerciaux a été enrichie pour tenir compte de ce code.

Le Code de conduite des partenaires commerciaux est consultable sur l'intranet et sur le site institutionnel de l'entreprise.

	FTVSA + Filiales				Publics			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	Actions atténuation effectives	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle et une validation avant chaque lancement de programme - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction et au CA - Rapport sur l'activité de FTV et le respect de son cahier des charges au CSA, avis du CSA sur l'exécution - mobilisation des antennes de France Télévisions à l'occasion de a journée mondiale de l'environnement ou de la tenue des COP 	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction et au CA - Respect des consignes et de la signalétique du CSA - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions - Charte des antennes, notamment la prise en compte de la signalétique et des engagements de diffusion du groupe
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de régie qui lie FTV à FTP qui garantit FTV contre toute diffusion d'un message publicitaire qui ne serait pas conforme à la réglementation - Visionnage des spots publicitaires et consultation de référents sur le sexisme, discrimination, clichés et biais etc. - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction, au CA et au CSA - Nécessité d'un avis favorable de l'Arpp avant diffusion des films publicitaires - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions - Partenaire de la plateforme le « guide des expertes » - e-learning « luttons contre les stéréotypes à l'antenne ». - En 2022, diffusion sur internet de la série « Mal Entendus » : initiative 	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs canaux de remontées téléspectateurs : le service des relations téléspectateurs, les médiateurs, les réseaux sociaux et directement les antennes elles-mêmes.

				commune de France Télévisions, France Média Monde, Arte France et de l'INA. Il s'agit de 6 pastilles vidéo pour démonter 6 grands clichés associés à la surdité				
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non-respect des obligations antennes (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc.)	<p>Les règles relatives à la conformité des programmes aux différentes réglementations applicables aux contenus diffusés par FTV sont au minimum mises en œuvre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la direction de la RSE, pour les règles relatives à la diversité / parité dans les programmes ; - la direction Juridique, pour le droit de la presse ; - la Direction de la réglementation, de la déontologie et du pluralisme des antennes, pour les règles de déontologie et de pluralisme + action de sensibilisation sur la déontologie des antennes en lien avec l'Université. - Politique interne diversité et inclusion notamment dans les castings 				

Focus sur la Direction de la réglementation, de la déontologie et du pluralisme des antennes:

La Direction de la réglementation, de la déontologie et du Pluralisme des antennes (ci-après DRDP) est investie d'une mission de conseil au quotidien auprès de l'ensemble des journalistes, conseillers de programmes et autres collaborateurs de France Télévisions, sur l'ensemble des règles déontologiques applicables à France Télévisions : déontologie de l'information, protection de la personne humaine et notamment des mineurs, publicité clandestine, etc ... La DRDP est notamment en charge de la signalisation des programmes de France Télévisions.

La DRDP s'occupe également de :

- coordonner la mise en œuvre des règles relatives au pluralisme politique sur l'ensemble des antennes de France télévisions, que ce soit lors des périodes électorales, et hors périodes électorales.
- veiller à l'application de diverses réglementations d'antenne applicables à France Télévisions, telles que les engagements pris dans le cadre de « la charte alimentaire », les messages de lutte contre le dopage, les campagnes de protection des mineurs et notamment des enfants de moins de 3 ans, les alertes enlèvement ou encore les alertes sanitaires
- assurer les missions de coordination et de conseil avant diffusion.
- coordonner la défense de France Télévisions après diffusion, que ce soit lors de simples demandes d'observations que lui adresse l'ARCOM, et dans le cadre de procédures contentieuses prévues par la réglementation.

Ainsi, la sensibilisation aux questions déontologiques ou aux droits humains et aux libertés fondamentales est faite quotidiennement par la DRDP dans le cadre de son activité.

Focus sur l'engagement de France Télévisions face à l'urgence climatique et à la crise énergétique : Adoption d'un plan d'action

Face au risque de coupures électriques au cours de l'hiver 2022/2023, France télévisions a conclu un partenariat avec RTE afin d'informer, sensibiliser et accompagner les français : météo énergétique et affichage des pictogrammes EcoWatt notamment lors des périodes de fortes tensions sur le réseau électrique.

- Accélération environnementale de l'offre d'information avec la création au sein de la rédaction nationale d'une équipe climat, délocalisation régulière du 13h de France 2 sur les lieux frappés par la crise climatique, chronique hebdomadaire dédiée. Evolution des bulletins météo qui deviennent des bulletins météo/climat.
- Des programmes plus concernés par le climat avec des opérations spéciales mobilisant l'ensemble des antennes. La première de ses opérations, l'émission Aux arbres citoyens, a été diffusée le 8 novembre 2022 sur France 2.

3. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs.

Cette section présente la manière dont France Télévisions répond à l'exigence d'évaluation de ses filiales, ses sous-traitants, ainsi que ses fournisseurs telle qu'éditée par la loi sur le devoir de vigilance.

3.1 Filiales.

La majorité des mesures prises par FTVsa sont également appliquées dans les filiales par les responsables des ressources humaines. Par ailleurs, un réseau de référents conformité a été déployé au sein des filiales avec pour mission de décliner la politique de mise en conformité pilotée par la Direction de la conformité, de l'éthique et de la déontologie du groupe.

Pour la rédaction du présent plan, les filiales ont été sensibilisées aux enjeux du devoir de vigilance et ont pleinement contribué à son élaboration.

Suivi et contrôle des enjeux environnementaux des filiales.

- Suivi régulier des consommations énergétiques à l'échelle du groupe ;
- *En cours de déploiement* : Objectif Green IT ;

Suivi et contrôle des enjeux sociétaux des filiales.

- Accords d'entreprise sur l'égalité Homme/Femme ;
- Accords d'entreprise pour une meilleure prise en compte du handicap ;
- Politique de Santé & Sécurité ;
- Label diversité délivré par l'AFNOR en 2021 ;
- Les différents canaux de signalements sont accessibles à l'ensemble des filiales ;
- Suivi d'indicateurs RH (turnover / absentéisme) ;
- Clauses contractuelles de respect du droit du travail systématiques ;

a. Fournisseurs et sous-traitants.

Le groupe France Télévisions mesure l'importance d'évaluer régulièrement la situation de ses fournisseurs et de ses sous-traitants pour maîtriser au mieux l'impact de l'ensemble de sa chaîne de valeur.

France Télévisions et deux de ses filiales, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma sont déjà soumises, pour leurs achats hors programmes, aux règles de la commande publique. L'évaluation des tiers en matière d'achat hors programmes se fait via le respect strict des procédures de mise en concurrence de la commande publique.

S'agissant des achats non soumis aux règles de la commande publique, le groupe France Télévisions a défini en 2021 ses procédures d'évaluation des tiers au regard de la loi Sapin II et de la loi Devoir de vigilance.

France Télévisions a ainsi souhaité avoir une vision globale de la conformité de ses partenaires commerciaux au regard tant de la lutte contre la corruption que de leur engagement en matière de lutte contre les atteintes faites aux droits humains, à la santé et la sécurité ainsi qu'à l'environnement.

Les phases d'évaluation structurant le dispositif sont les suivantes :

- **Niveau 1 : Priorisation** : phase d'évaluation quantitative, elle repose sur l'analyse du tiers, basée sur une série de critères intrinsèques, à l'issue de laquelle le calcul d'un score permet de catégoriser le tiers comme représentant un risque ou non,
- **Niveau 2 : Evaluation simple** : phase d'évaluation qualitative, elle permet l'identification de facteurs de risque sur des thématiques variées (réputation, litiges, personnes politiquement exposées etc.) ainsi que l'identification d'actionnaires et du dirigeant pour les tiers concernés,
- **Niveau 3 : Evaluation approfondie** : phase d'évaluation qualitative, elle comporte une démarche approfondie avec l'envoi d'un questionnaire directement au tiers, et l'élargissement des thématiques d'évaluation aux parties prenantes de ce dernier.

La première phase de l'évaluation des tiers (priorisation) a été lancée dans les différentes filiales en avril 2022.

France Télévisions a fait le choix d'externaliser la réalisation des évaluations de ses tiers. Un appel d'offres pour choisir son partenaire a été lancé en mars 2022 et l'exécution du marché débutera au cours du premier trimestre 2023.

4. Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	-% de turnover : FTV 2020 : 5,6% 2021 : 3,6% 2022 : 4,5% FTD : 2021 : 17% FTP : 2021 : 5% 2022 : 8,19% Nombre de travailleurs handicapés embauchés : FTV : 2021 : 32 CDI : 9 CDD : 16 Alternants : 5 Stagiaires : 2 FTD : 2021 : 0 FTP : 2021 : 0 2022 : 0 Nombre de collaborateurs formés aux enjeux de la diversité :	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'Organisation internationale du travail)	-% de marchés hors programmes intégrant une clause RSE : 2020 : 0,30% un critère social : 2020 : 5,47% un critère social et environnemental : 2020 : 1,82%

				<p>FTV 2020 : 209 2021 : 411 2022 : 258</p> <p>FTD : 2021 : 0 FTP : 2021 : 0 2022 : 40</p> <p>Nombre de collaborateurs ayant suivi le e-learning « Reconnaître et prévenir les comportements inappropriés au travail » : FTV : 2021 : 569</p> <p>En 2022, 104 collaborateurs ont bénéficié d'actions de formation en présentiel autour de cette thématique</p> <p>FTP : formation sur les problématiques du harcèlement 2021 : 27 collaborateurs 2022 : 255</p> <p>Nombre d'alertes au niveau du groupe remontées via le dispositif d'alerte éthique : 2020 : 10 2021 : 23 2022 : 20</p>				
	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail	<p>Nombre de salariés ayant réalisé un diagnostic individuel (bilan de compétences) à des fins d'amélioration des compétences : Depuis la réforme de la formation professionnelle et la création du CPF, tout salarié peut demander un bilan de compétence et le financer grâce aux droits acquis. Il n'a aucune obligation d'en informer l'employeur.</p>	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)	

				<p>L'indicateur fait remonter les bilans de compétence dont nous avons connaissance.</p> <p>FTV : 2020 : 6</p> <p>FTD : 2021 : 1</p> <p>Nombre d'entretiens professionnels réalisés en 2021 : 727 2022 : 771</p>				
	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	<p>- % turnover</p> <p>FTV : 2020 : 5,6% 2021 : 3,6% 2022 : 4,5%</p> <p>FTD : 2021 : 17%</p> <p>FTP : 2021 : 5%</p> <p>- % de collaborateurs absents pour maladie inférieures ou égales à trois jours rapportés aux effectifs présents moyen annuel : 2020 : 21% 2021 : 13,7% 2022 : 19,1%</p> <p>- Index de l'égalité H/F : FTV 2019 : 94/100 2020 : 94/100 2021 : 99/100</p> <p>FTD : 2021 : 93</p> <p>FTP : 2019 : 88 2020 : 96</p>	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail	

				2021 : 96 2022 : 96				
				FTVS : 2021 : 92				
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'évènements portant atteintes aux droits humains					

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non-optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat, etc...)	<p>- % de collaborateurs absents pour maladie inférieures ou égales à trois jours rapportés aux effectifs présents moyen annuel :</p> <p>2020 : 21% 2021 : 13,7% 2022 : 19,1%</p> <p>Nombre de déclaration d'accident (avant accord sécurité sociale) :</p> <p>Accident du travail : 2021 FTV : 295 FTD : 0 FTP : 1</p> <p>2022 : FTV : 307 FTP : 2</p>	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés	<p>-% de marchés hors programmes intégrant une clause RSE :</p> <p>2020 : 0,30%</p> <p>un critère social : 2020 : 5,47%</p> <p>un critère social et environnemental : 2020 : 1,82%</p>

				<p>étages ou sanitaire...) 19,87% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment.</p> <p>2021 : 20,25% des bâtiments étaient partiellement inaccessibles (entrée principale ou accès aux étages ou sanitaire...) 19,87% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment.</p> <p>2022 : 12,02% des bâtiments étaient partiellement inaccessibles (entrée principale ou accès aux étages ou sanitaire...) 6,90% des bâtiments étaient inaccessibles depuis la rue vers le bâtiment. FTD : 2021 : 0%</p> <p>FTP : local du siège non accessible au PMR. En région les collaborateurs sont dans les mêmes locaux que les collaborateurs du réseau France 3.</p>					
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux	<p>FTV : 2019 : 7 2020 : 1 2021 : 5</p> <p>FTD : 2021 : 0</p>					

				FTP : 2021 : 0 2022 : 0				
--	--	--	--	-------------------------------	--	--	--	--

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	-Consommation énergétique (électricité) des sites : FTV : 2020 : 57,9 MWh 2021 : 57,2 MWh 2022 : 57,3 MWh La consommation électrique a baissé de - 0,93% entre 2020 et 2021 - 0,24 % entre 2021 et 2022.	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel	-% de marchés hors programmes intégrant une clause RSE : 2020 : 0,30%
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	FTP : 2020 : 1,56 millions kWh 2021 : 1,55 millions kWh 2022 : 1,36 millions kWh La consommation électrique a baissé de - 1,2% entre 2020 et 2021 - 11, 82% entre 2021 et 2022 -Nombre de véhicules et part de véhicules hybrides et électriques : 2020 : 1245 véhicules dont 13% d'hybrides et électriques -Nombre de déplacements professionnels/type (routier, aérien, rail) : La crise sanitaire et les confinements ont	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement	un critère environnemental : 2020 : 14,28% un critère social et environnemental : 2020 : 1,82%

			<p>contraint l'entreprise à réduire les déplacements de ses collaborateurs. Les données 2020 et 2021 ne sont donc pas représentatives.</p> <p>- Emission de gaz à effet de serre des sites : FTV : 2020 : SCOPE 1 : 4568 tonnes de Co2 SCOPE 2 : 9196 tonnes de Co2 2021 : SCOPE 1 : 4982 tonnes de Co2 SCOPE 2 : 8747 tonnes de Co2 2022 : SCOPE1 : 4696 tonnes de Co2 SCOPE 2 : 8452 tonnes de Co2</p> <p>FTP : 2019 : SCOPE 1 : 232 tonnes de Co2 SCOPE 2 : 79 tonnes de Co2 2020 : SCOPE 1 : 203 tonnes de Co2 SCOPE 2 : 67 tonnes de Co2</p> <p>- Consommation d'eau et de papier des sites : 2020 : 59 milliers de m3 d'eau et 105 tonnes de papier 2021 : 79 milliers de m3 d'eau et 64,21 tonnes de papier 2022 : 76 milliers de m3 d'eau et 63,23 tonnes de papier</p>				
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale				

	FTVSA + Filiales				Publics			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque Devoir de Vigilance	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)		Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public	Nombre de saisine du CSA/Arcom en 2021 : 0 2022 : 0
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes.	<p>Nombre d'expertes sur les antennes de FTV :</p> <p>2020 : 29,5 % sur France 2 et 35% sur France 3</p> <p>2021 : 64,6% sur France 2 et 63,9% sur France 3</p> <p>2022 : 62,9% sur France 2 et 63,1% sur France 3</p> <p>Premiers rôles féminins dans les fictions : 50%</p> <p>Baromètre CSA</p> <p>Personnes perçues comme étant en situation de handicap à l'antenne :</p> <p>2021 : 0,7%</p> <p>Personnes perçues comme non blanches à l'antenne :</p> <p>2021 : 17%</p>	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place	
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non-respect de la Charte des antennes du groupe (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc...)	Nombre de saisine du CSA/Arcom en 2021 : 0 2022 : 0				

5. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le Groupe France Télévisions a déployé en septembre 2018 un dispositif d'alerte interne dans le cadre de la loi Sapin II. Ce dispositif d'alerte interne prévoyait déjà la possibilité de déposer des alertes pour des faits de harcèlement et de discrimination, et pour toute violation grave et manifeste d'une loi ou d'un règlement en matière d'hygiène, santé, sécurité au travail ou environnement.

En 2020, France télévisions, après consultation des organisations syndicales représentatives du personnel, a fait le choix d'élargir officiellement ce dispositif d'alerte à la loi sur le devoir de vigilance et donc de l'ouvrir aux parties prenantes extérieures.

L'objectif est de disposer d'un seul dispositif d'alerte pour le Groupe.

La procédure d'alerte a été revue afin de tenir compte des dispositions de la loi sur le Devoir de vigilance.

Le dispositif d'alerte interne du Groupe France Télévisions permet d'exprimer toute inquiétude concernant des faits ou des comportements :

- Violant des lois ou règlements
- Contraires au code de conduite anti-corruption du groupe,
- Portant gravement atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement et résultant des activités de France Télévisions et de ses filiales ainsi que des activités de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie

Le dispositif d'alerte de France Télévisions, la plateforme ***"J'alerte", la ligne éthique de France Télévisions***, est un canal de signalement confidentiel et sécurisé.

Cette plateforme est accessible depuis :

- L'intranet de France Télévisions
- Le site institutionnel <https://www.francetelevisions.fr/et-vous>
- Directement via l'adresse : <https://alertefrancetelevisions.fr/>

Une Procédure de lancement d'alerte spécifique à cette plateforme a été mise en place. Elle est accessible à tout moment sur l'intranet de France Télévisions ainsi que sur le site institutionnel. Une campagne de communication et de sensibilisation a été menée en 2020 à destination des collaborateurs internes du groupe, communication qui sera élargie à tous les partenaires d'affaires au premier semestre 2023.

Conformément à la loi Sapin II et à la loi visant à renforcer la protection des lanceurs d’alerte, dite loi Wasserman, France Télévisions prévoit dans son dispositif que les lanceurs d’alerte ne feront pas l’objet de sanctions ni de mesures discriminatoires pour avoir lancé une alerte. De plus France Télévisions met tous les moyens en œuvre pour assurer la protection des données à caractère personnel, la confidentialité des lanceurs d’alerte et des informations transmises.

Par ailleurs, d’autres canaux de signalement en matière de harcèlement et de comportements sexistes sont déjà en place dans l’entreprise et ont vocation à continuer d’exister en plus du dispositif d’alerte : Lignes Directes Harcèlement, référent harcèlement, référent harcèlement au sein du CSE.